

Image not found or type unknown



Litige avec un plombier au sujet de travaux nonn effectués

Par **sauve**, le **12/05/2011** à **18:52**

Bonjour,nous avons choisi de faire installer une pompe a chaleur par un plombier qui nous avez promis que cela serait fait avant la fin de 2010 nous lui avons versé un acompte de 5000 euros. la fin de l'année est arrivé et pas de plombier.au mois de mars il nous a fait parvenir un semblant de facture qui n'a aucune valeur.son fils a repris l'affaire et nous a signé une reconnaissance de dette qui avait pour effet le 30 04 2011 mais nous ne l'avons pas vue non plus.nous l'avons relancé par lettre recommandée avec accusé de réception mais toujours rien que devons nous faire merci de votre réponse.